

RÈGLEMENT DE LA COURSE DU BLAC : RUN IN BLAC

Article 1 : BLAC Basket

La *RUN IN BLAC* est une course nature - bitume organisée par le Club de Basket de Labège-Auzeville, le BLAC (association loi 1901) (ci-après "L'organisateur"). Le BLAC organise la course en association avec Intersport Labège et l'association Midi Cardio Greffes. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse runinblac@gmail.com.

Le gymnase de l'Europe, lieu d'accueil des participants se situe Impasse Clément Ader, 31670 Labège (ci-après "Le gymnase").

Article 2 : Dimanche 21 avril 2024, 10h

La *RUN IN BLAC* aura lieu le dimanche 21 avril 2024 à Labège. Elle est composée de trois parcours de:

- 1 km : marche
- 3 km : course chronométrée
- 10 km : course chronométrée

Le retrait des dossards se fera au magasin Intersport Labège le samedi 20 avril de 10h à 18h au magasin Intersport Labège, puis au plus tard sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, au gymnase de l'Europe à Labège. Le départ sera donné rue des écoles à Labège. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Le parcours est composé de chemins et de routes. Certaines portions passent par des chemins privés, l'accord de passage n'est donné que pour le jour de la course, tout passage en dehors de cette date n'est pas de la responsabilité de l'organisation. Le nombre de dossards attribués sera limité. La course n'est pas ouverte aux canicross. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, dans ce cas, les inscriptions déjà établies seront maintenues sur la date retenue à la prochaine édition, un remboursement pourra être effectué à la demande.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 10 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans), en homme et femme.
- Le 3 km est ouvert à partir de la catégorie "Minimes" (plus de 14 ans), en homme et femme.
- Le 1 km est ouvert à partir de la catégorie "Benjamins" (plus de 12 ans), en homme et femme.

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition qu'ils aient plus de 16 révolu le jour de la course (selon course). Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place (cf Annexe 1).

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 4 : Inscriptions

Aucun engagement ne sera pris par téléphone. Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme Chrono-start avec paiement sécurisé par carte bancaire jusqu'au vendredi 19 avril 2024 à 23h (frais bancaires à la charge de l'organisation) et au magasin Intersport Labège jusqu'au samedi 20 avril 2024 si dossards

disponibles. Il n'y aura pas d'inscription possible pour la course le jour de l'événement. L'organisation ne gère pas de liste d'attente. Une fois complète, la course est clôturée.

Une limite de 500 inscriptions est fixée.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 10 km : 14 euros (tee-shirt inclus)
- Le 3 km : 3 euros ou 10 euros avec le tee-shirt
- Le 1 km : don libre (minimum 7€ avec tee-shirt)

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se permet d'engager des poursuites auprès des autorités.

4-3: Retrait des dossards

Les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité le samedi 20 avril 2024 au magasin Intersport de Labège de 10h à 18h, et le Dimanche 21 avril 2024 matin de la course, jusqu'à 30 minutes du départ sur le site de la course. Il sera possible de récupérer le dossard d'un autre coureur, sur présentation d'une copie de sa carte d'identité et d'une procuration. Chaque coureur sera muni d'un dossard avec numéro.

4-4 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs.

Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance & Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAAF pour la durée de l'épreuve. Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. La sécurité routière est assurée par les signaleurs. Le parcours sera balisé (flèches, pancartes et rubalises).

Un poste de ravitaillement (liquide et solide) sera présent sur le lieu de départ / arrivée de la course au niveau du gymnase de l'Europe. Le reste de la course doit se faire en semi-autonomie, un stand de ravitaillement (liquide et solide) sera également présent à la moitié du parcours.

La sécurité et l'assistance médicale des participants sera assurée par la mise en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré électroniquement dans l'ordre d'arrivée des coureurs par la société Chrono-Start via des puces électroniques de chronométrage qui seront fixées à la chaussure du coureur. Tout oubli ou perte engagera la disqualification du coureur et engagera des frais de remboursement auprès du chronométreur.

Cette dernière sera à restituer à l'organisateur à la fin du parcours. Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

Les premiers coureurs de chaque catégorie seront récompensés pour le 10km et le 3km.

Les classements seront diffusés le soir ou le lendemain sur le site de la course. La remise des récompenses aura lieu vers 11h00-11h30 devant le Gymnase de l'Europe. Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchets, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires (sauf demande particulière transmise par écrit avant la manifestation).

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.